



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A DJEDDAH (ARABIE SAOUDITE)

Djeddah, le 26 janvier 2010

**NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES FRANÇAISES  
CAMPAGNE BOURSIERE 2009/2010  
Première Commission Locale des Bourses  
Prises en charge des frais de scolarité  
des élèves des classes de seconde, de première et de terminale.**

**NOTE DESTINEE :**

- A l'affichage, au Consulat Général de France à Djeddah.
- A l'affichage, à l'Antenne du Service de Coopération et d'Action Culturelle, à Djeddah.
- A être distribuée aux familles de nationalité française.

\*\*\*\*\*

Le Consulat Général de France à Djeddah (CGF) informe les familles de nationalité française que la campagne boursière pour la tenue de la **première Commission Locale des Bourses (1ère CLB) et pour la prise en charge des frais de scolarité des élèves des classes de première, de première et de terminale au titre de l'année scolaire 2010/2011, est ouverte.**

Les formulaires de demande de bourses et/ou de prise en charge des frais de scolarité devront être retirés, soit auprès du secrétariat de l'Ecole Française de Djeddah (EFD), soit auprès du CGF. **Les dossiers seront ensuite déposés par les familles au CGF :**

**jusqu'au mercredi 10 mars 2010 à 13h00 au plus tard.**

**1 – Sont concernées, les familles de nationalité française :**

- installées récemment de Djeddah ;
- ou y étant déjà installées depuis un certain temps et dont la dégradation de la situation financière depuis la 2<sup>ème</sup> CLB du lundi 19 octobre 2009 justifie désormais le dépôt d'un dossier ;
- ou qui n'avaient pas pu présenter une demande avant la tenue de la 2<sup>ème</sup> CLB du lundi 19 octobre 2009 pour une raison majeure (*absence de Djeddah, maladie, autres*) ;
- ou justifiant de la scolarisation d'un ou de plusieurs enfants dans l'enseignement supérieur en France en 2009/2010.
- ou dont l'enfant ou les enfants ont échoué au baccalauréat, et seront à nouveau inscrits à l'EFD, au titre de 2010/2011.

**NOTA BENE :** les enfants pour lesquels la bourse est demandée devront être inscrits à l'EFD. Dans certains pays, une demande de bourse peut être présentée en faveur d'enfants inscrits dans les établissements scolaires locaux qui sont homologués par le Ministère de l'Education Nationale français. Ce n'est pas le cas pour l'Arabie Saoudite.

**2 – Les bourses scolaires sont réservées aux enfants de nationalité française qui répondent, lors de la rentrée scolaire 2010-2011, à l'une des conditions d'âge ci-après :**

PEO : 3 ans ; PE1 : 4 ans ; PE2 : 5 ans ; CP : 6 ans ; CE1 : 7 ans ; CE2 : 8 ans ; CM1 : 9 ans ; CM2 : 10 ans ; 6<sup>ème</sup> : 12 ans ; 5<sup>ème</sup> : 13 ans ; 4<sup>ème</sup> : 14 ans ; 3<sup>ème</sup> : 15 ans ; Seconde : 16 ans ; Première : 17 ans ; Terminale : 18 ans.

**3 – Les dossiers devront être accompagnés des pièces suivantes :**

- lettre motivée de demande de bourse scolaire AEFÉ ;
- formulaire de demande de bourses dûment complété (*toutes les pages*) et signé ;
- certificat de cessation de paiement de la caisse d'allocations familiales de la dernière résidence en France ;
- les justificatifs de revenus et charges des parents (contrat de travail, fiche de paye des trois derniers mois, attestation de primes...);
- revenus mobiliers et immobiliers perçus tant en France qu'à l'étranger ;
- avantages en nature avec leur description valorisée (prime de transport, loyer, domestiques, voiture de fonction ou de service, électricité, eau, téléphone, participation de l'employeur aux dépenses de scolarité) ;
- cotisations complémentaires à des caisses d'assurance, de retraite ou de chômage, etc... ;
- jugement ou décision de justice concernant les obligations alimentaires ;
- contrat de prêt avec échéancier de remboursement ;
- titre de propriété d'appartement, de maison, d'habitation, quel que soit le lieu de situation du ou des biens et contrat de location en cas de location de bien ;
- document de propriété de véhicule (s) automobiles (s) ;
- justificatif certificat de scolarité supérieur en France en 2009/2010 ; et justificatif d'inscription pour poursuivre ou entamer des études supérieures en France en 2010/2011.

Cette liste n'est pas exhaustive et la CLB se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire pouvant permettre d'apprécier au mieux la situation (professionnelle, sociale, etc) des demandeurs. Les demandes de bourses impliquant nécessairement des vérifications d'usage, les dossiers insuffisamment renseignés ou complétés ne pourront donc pas être examinés lors de la réunion de la 1ère CLB qui se tiendra dans les locaux du CGF dans le courant du mois d'avril 2010./.

